REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
La Conseillère d'État

DISCOURS DE MADAME NATHALIE FONTANET CONSEILLERE D'ÉTAT

Prononcé à l'occasion de la Conférence d'ouverture
de la Semaine des Droits Humains intitulée
« Défendre l'État de Droit »,
organisée par le Global Studies Institute
de l'Université de Genève,
à l'Uni Dufour,
le 10 décembre 2025

© Anne Colliard

Seul le texte prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs, en vos titres et fonctions respectives,

Quand on évoque l'État de droit, on pense spontanément à nos institutions nationales, à la séparation des pouvoirs, aux limites imposées à l'autorité pour protéger les libertés individuelles.

Nos ancêtres ont inventé ce système, pour empêcher le pire au sein d'une population, dont l'histoire nous a appris qu'elle pouvait se retourner contre elle-même.

Le droit international procède de la même intuition. C'est l'État de droit appliqué aux relations entre nations.

Au fil des siècles, l'humanité a compris une vérité fondamentale : sans règles communes et sans respect mutuel, c'est assurément le règne de la violence et de l'arbitraire.

Cette conviction a donné naissance au droit international moderne, celui qui interdit les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, les génocides.

Ce principe n'est pas qu'une aspiration morale. C'est le fondement de nos démocraties, de la coopération internationale, du multilatéralisme. C'est ce qui nous sépare de la haine et du chaos.

Où en sommes-nous à présent ?

Aujourd'hui, le CICR recense plus de 130 conflits armés dans le monde.

C'est un niveau jamais atteint depuis des décennies.

Derrière cette statistique alarmante se cache de profondes tragédies humaines : des femmes, des enfants, des hommes, des personnes âgées et des personnes handicapées dont la vie et le destin ont été bouleversés et brisés.

Soyons lucides : le droit international est bafoué sur de nombreux théâtres d'opération.

Face aux conflits, aux inégalités, aux violences et au non-respect de la dignité humaine, il est impératif de renforcer le multilatéralisme et le respect du droit international.

Se résigner, se replier ou se diviser serait une grave erreur.

Le rôle de la Genève internationale n'a jamais été aussi crucial.

Depuis la création du Comité international de la Croix-Rouge en 1863, l'adoption de la première Convention de Genève de 1864, qui marque la naissance du droit international humanitaire, et l'installation de la SDN en 1920, notre canton s'est imposé comme un symbole.

Un symbole de paix, d'idéal universel et d'humanisme qui transcende les frontières et les particularismes.

C'est ici qu'est née la première Déclaration des droits de l'enfant.

C'est ici que les droits humains universels ont pris forme en 1948.

C'est aussi ici que le passeport Nansen a offert protection aux apatrides.

Préserver la Genève internationale, c'est soutenir les valeurs de solidarité, de paix, de coopération et de respect des droits humains.

C'est aussi donner une place au pouvoir de la médiation et de la négociation, et nous savons combien ces valeurs, aujourd'hui sous pression, sont essentielles.

Genève est l'un des rares endroits sur cette planète où les valeurs universelles deviennent des actions concrètes.

Aux personnes qui questionnent aujourd'hui le multilatéralisme et la nécessité d'un monde avec des règles communes, où le dialogue et la confiance mutuelle sont possibles, il faut opposer la vérité suivante : quiconque n'aime pas le droit, n'aime pas la paix.

Ce d'autant que notre destin est plus lié que jamais : le climat, les pandémies, les crises économiques ignorent les frontières et constituent des défis que nous ne pouvons relever qu'ensemble.

Préserver la force normative et la légitimité du droit international n'est pas une option.

C'est un devoir éthique et civique de première importance.

Mesdames et Messieurs, en défendant l'État de droit nous défendons l'humanité elle-même.

Et en préservant la Genève internationale comme lieu de dialogue, nous préservons la possibilité d'un monde plus juste.